



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



23078442

Le greffe du Tribunal de
l'entreprise de Liège, division Dinant le

08 JUIN 2023

Le Greffier

N° d'entreprise : **0455 909 601**

Nom

(en entier) : **WAMA-BEEF**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Allée des Abattoirs 1 à 5590 Ciney**

Objet de l'acte : **Nominations d'administrateurs**

L'an deux mille vingt-trois, le 28 mars s'est tenue au siège social Allée des Abattoirs 1 à Ciney l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la SRL Wama-Beef.

La séance est ouverte sous la Présidence de Madame Laure Warzée.

Madame la Présidente constate que suivant la liste des présences ci-annexée, 5.100 actions sur un total de 5.100 actions sont représentées et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer sur les points repris à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

-Nominations d'administrateurs,

Résolutions et votes :

Par vote spécial à l'unanimité des voix présentes, l'assemblée nomme la SRL HRP ayant son siège social à Rue du Haras 27 boîte A à 5340 Gesves (N.E. 0568.631.222), ayant pour représentant permanent, Monsieur Olivier Piron, en qualité d'administrateur de la société à dater du 28 mars 2023, qui accepte ce mandat. Ce mandat est exercé à titre gratuit sauf décision contraire de l'assemblée générale.

Par vote spécial à l'unanimité des voix présentes, l'assemblée nomme Monsieur Stroobants Davy, en qualité d'administrateur de la société à dater du 28 mars 2023, qui accepte ce mandat. Ce mandat est exercé à titre gratuit sauf décision contraire de l'assemblée générale.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 17 heures 30 après que les membres présents aient apposé leur signature.

La Présidente,
Laure Warzée.

Déposé en même temps copie du Procès-Verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 mars 2023

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/06/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).